

**Tous
responsables**
Pensez à entretenir
votre trottoir
naturellement

**Sors ta binette
et sauve la planète !**



Que fait la Ville de Roanne ?

- Elle **entretient** les trottoirs aux abords des équipements publics.
- Elle **nettoie** les rues et les trottoirs avec une fréquence adaptée.
- Elle consacre plus de temps à désherber autrement qu'avec des produits chimiques tous les jardins publics.

Que doivent faire les riverains ?

- Nettoyer leur trottoir devant chez eux. Pour faciliter le cheminement des piétons, ils peuvent mettre en tas les feuilles.
 - Désherber leur trottoir.
 - Déblayer la neige sur une largeur minimale de 0.80 mètre.

Pourquoi supprimer l'utilisation des pesticides ?

UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE



Les pesticides ont des effets graves si l'applicateur n'est pas protégé et des études prouvent qu'ils ont aussi des effets néfastes pour l'homme à long terme. Aujourd'hui, on les retrouve pourtant dans 90% des rivières françaises.

UN ENJEU RÉGLEMENTAIRE

La réglementation nationale contraint de plus en plus l'utilisation des produits phytosanitaires.

UN ENJEU DE MOYENS HUMAINS

Pour ne pas augmenter les charges pour les Roannais, il est nécessaire de partager certaines tâches avec les habitants.

POUR TOUTE QUESTION OU TOUT CONSEIL

adressez un mail à environnement@ville-roanne.fr
ou joignez le service Environnement au 04 77 23 47 48.

Quelques conseils pour désherber !

À Roanne, les méthodes alternatives comme l'arrachage ou le sarclage sont à privilégier.

- Intervenir dès la fin de l'hiver sur les jeunes pousses. Prévoir 3 à 5 passages par an.
- Sur des surfaces imperméables, nettoyer dans les joints afin d'éviter la présence de terre.
- Sur des surfaces en stabilisé, ratisser peut déstabiliser les racines des herbes. Différents outils existent en jardinerie : binette, sarcloir, couteau...
N'hésitez pas à vous faire conseiller selon le type d'herbe qui pousse chez vous.

Toute l'info sur
Roanne.fr